

[<<insert date>>]

Monsieur Brian Bowman  
Maire de la Ville de Winnipeg  
510 Main St  
Winnipeg (Manitoba)  
R3B 1B9

Objet : Modifications proposées au règlement municipal sur la possession responsable d'animaux de compagnie de la Ville de Winnipeg

Monsieur le Maire,

En tant que propriétaire de chien responsable, je vous contacte aujourd'hui au sujet des modifications proposées au règlement municipal sur la possession responsable d'animaux de compagnie de la Ville de Winnipeg.

Je soutiens les efforts déployés par la Ville pour améliorer la sécurité des animaux et de la communauté en encourageant la possession responsable de chiens et les pratiques d'élevage responsables. Je félicite également la Ville d'avoir proposé de supprimer les dispositions relatives aux races au profit de mesures bien conçues concernant les chiens dangereux. Toutefois, je suis d'avis que les points qui suivent nécessitent un examen approfondi. Je demande au Conseil de bien vouloir réexaminer ces modifications, car elles pourraient avoir des conséquences inattendues pour les éleveurs et les propriétaires de chiots membres du CCC :

**1. L'obligation de stérilisation pour tous les chiens âgés de plus de 6 mois** (exemption pour les animaux ayant une licence d'animal intact et les chiens portant un titre spécial, par exemple pour le travail sur troupeau et l'agilité).

- Les détails de ces exigences ne sont pas clairs. Aucune disposition n'est prévue pour ceux qui souhaitent garder leur chien intact pour toutes les disciplines, à des fins de reproduction, ou pour les propriétaires d'animaux de compagnie qui souhaitent attendre que leur chien ait atteint la pleine maturité physique pour le stériliser.
- Il existe des informations erronées selon lesquelles les chiens qui ne sont pas stérilisés peuvent avoir des comportements agressifs et avoir tendance à errer. De nombreux éleveurs et vétérinaires ne conseillent pas la stérilisation précoce, car des [études](#) indiquent de sérieuses répercussions sur la santé et le développement.
- Les chiens qui n'ont pas de licence et qui sont mis en fourrière devront être stérilisés avant d'être relâchés. Tout chien avec une licence qui s'est échappé deux fois est stérilisé avant d'être libéré. Cela ne tient pas compte des situations malheureuses et exceptionnelles dans lesquelles un chien effrayé par inadvertance (accident de voiture ou incendie de maison) peut s'échapper accidentellement.

**2. La mise en place d'une obligation de permis d'élevage pour les chiens (et les chats) qui incluent :**

- Les antécédents de l'éleveur en matière de possession responsable d'animaux de compagnie, bien que les détails de ces exigences n'aient pas encore été identifiés.
- Inspection de l'élevage. Les modifications proposées ne contiennent aucun détail sur les personnes qui effectueront l'inspection, les qualifications des inspecteurs ou les critères d'inspection. Les inspecteurs auraient des pouvoirs et des droits excessifs pour pénétrer dans des propriétés privées s'ils soupçonnent la présence d'un chien sur les lieux.
- Limite d'une portée par an, et pas plus de quatre portées au cours de la vie de l'animal. Les informations initiales de la proposition ne permettent pas de distinguer s'il s'agit d'une portée par an et par chien, ou d'une portée par an et par éleveur. La proposition ne précise pas comment ces quantités et paramètres ont été déterminés. La quantité de chiots par portée varie considérablement en fonction de la race et de l'âge de la femelle. En outre, le volume n'est pas en soi un facteur déterminant d'une reproduction de qualité inférieure.

En tant que membre du CCC, j'apprécie et je valorise le Code de pratiques du CCC - qui comprend des lignes directrices pour les éleveurs du CCC concernant la nourriture et l'alimentation, l'abri et le logement, les pratiques de vente, l'enregistrement et la santé canine - en plus du Code de déontologie du CCC, des règlements et des politiques du CCC et des exigences de la Loi fédérale sur la généalogie des animaux.

Je suis d'avis que les modifications proposées mentionnées ci-dessus sont préjudiciables à la possession responsable de chiens et à l'élevage responsable de chiens. Je vous demande vivement de reconsidérer ces modifications et de collaborer avec les propriétaires de chiens et les éleveurs de chiens responsables de la région, et les organisations telles que le CCC - l'autorité en matière de chiens au Canada et le représentant de 18 000 membres et de plus de 700 clubs de race à travers le pays - pour aider à résoudre des problèmes graves tels que les éleveurs de basse-cour et la sécurité des animaux.

Veuillez agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

{<<Insert Name/Signature>>}